

ARRETE N° 4621/22 /MINESEC DU 14 OCT 2022
 portant nomination de responsables dans les services déconcentrés
 du Ministère des Enseignements Secondaires.

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** le décret n° 92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre, modifié et complété par le décret n° 95/145 bis du 04 aout 1995 ;
- Vu** le décret n° 2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;
- Vu** le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu** le décret n°2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018/191 du 02 mars 2018 ;
- Vu** le décret n° 2012/267 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère des Enseignements Secondaires,

ARRETE :

Article 1^{er}.- Sont, à compter de la date de signature du présent arrêté, nommés aux postes ci-après dans les services déconcentrés du Ministère des Enseignements Secondaires :

**DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES
DU CENTRE**

DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA MEFOU- ET-AKONO

Délégué Départemental : Monsieur **NGABALA Anicet Magloire**, Professeur d'Ecoles Normales d'Instituteurs, Matricule **556 823-K**, précédemment Directeur de l'ENIEG de Ngoumou, en remplacement de Monsieur **MEKONGO ONDOUA Benoit**, appelé à d'autres fonctions.

**DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES
DE L'OUEST**

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU NDE

Délégué Départemental : Madame **FEUDJEU, née CHOULOH Chantal**, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, Matricule **560 992-V**, précédemment en service à la Délégation Régionale de l'Ouest, en remplacement de Monsieur **KAMKOUM Théodore**.

SERVICES DU PREMIER MINISTRE	
VISA	
011019	13 OCT 2022
PRIME MINISTER'S OFFICE	

Article 2 : Les intéressés auront droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3 : Le présent arrêté sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais. /-

Yaoundé, le 14 OCT 2022

Le Ministre des Enseignements Secondaires,

SERVICES DU PREMIER MINISTRE VISA	
011019	13 OCT 2022
PRIME MINISTER'S OFFICE	

